



Liquid Bottle Aqua Blue Ligh Ocean 6 164303

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit:** Liquid Bottle Aqua Blue Ligh Ocean 6 164303
Autres moyens d'identification:
UFI: 9Q00-X0TY-6003-3HTG
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**
Utilisations identifiées pertinentes: Parfums d'ambiance
Utilisations déconseillées: Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la sous-rubrique 7.3
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:**
RS Smelldrive SL
Granollers 47 C-1
08173 Sant Cugat - BARCELONA - ESPAÑA
Tél.: 34 609031260
rs@smelldrive.com
www.smelldrive.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:** +34 609031260

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange:**
Règlement n° 1272/2008 (CLP) :
La classification de ce produit a été réalisée conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP).
Aquatic Chronic 3: Dangersité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3, H412
- 2.2 Éléments d'étiquetage:**
Règlement n° 1272/2008 (CLP) :
Mentions de danger:
Aquatic Chronic 3: H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence:
P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102: Tenir hors de portée des enfants.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P501: Éliminer le contenu et / ou son récipient à travers le système de collecte sélective activé dans votre commune.
Informations complémentaires:
EUH208: Contient PENTAMETHYLHEPTENONE, ALLYL ALPHA-IONONE, 2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE, DIMETHYL HEPTENAL, ETHYL 2,2-DIMETHYLHYDROCINNAMAL, ETHYL LINALOOL, TETRAHYDROLINALOOL, 4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE, LINALYL ACETATE, METHYLENEDIOPHENYL METHYLPROPANAL, EUCALYPTOL, p-MENTHAN-7-OL, CITRONELLOL, LINALOOL, METHYL DIHYDROXY-DIMETHYLBENZOATE, PENTADECALACTONE, HEXYL CINNAMAL. Peut produire une réaction allergique.
UFI: 9Q00-X0TY-6003-3HTG
- 2.3 Autres dangers:**
Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS **

- 3.1 Substances:**
Non concerné
- 3.2 Mélanges:**
Description chimique: Mélange aromatisant à base d'ingrédients naturels et/ ou synthétiques
Composants:
Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n°1907/2006 (point 3), le produit contient::

** Modifications par rapport à la version précédente

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Liquid Bottle Aqua Blue Ligh Ocean 6 164303

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS ** (suite)

Identification	Nom chimique /classification		Concentration
CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2 Index: Non concerné REACH: 01-2119450011-60-XXXX	(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol⁽¹⁾ Non classifiée		75 - <100 %
	Règlement 1272/2008		
CAS: 18479-57-7 EC: 242-361-9 Index: Non concerné REACH: 01-2120756111-66-XXXX	2,6-diméthylactane-2-ol⁽²⁾ Auto classifiée		2,5 - <10 %
	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315 - Attention 	
CAS: 2983-37-1 EC: 221-043-3 Index: Non concerné REACH: 01-2120736128-55-XXXX	2-éthylhexanoate d'éthyle⁽²⁾ Auto classifiée		1 - <2,5 %
	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319 - Attention 	
CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4 Index: 603-235-00-2 REACH: 01-2119474016-42-XXXX	Linalol⁽²⁾ Auto classifiée		<1 %
	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Attention 	
CAS: 101-86-0 EC: 202-983-3 Index: Non concerné REACH: Non concerné	α-hexylcinnamaldehyde⁽²⁾ Auto classifiée		<1 %
	Règlement 1272/2008	Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 2: H411; Skin Sens. 1B: H317 - Attention  	
CAS: 10339-55-6 EC: 233-732-6 Index: Non concerné REACH: 01-2119969272-32-XXXX	3,7-diméthylnona-1,6-dien-3-ol⁽²⁾ Auto classifiée		<1 %
	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Attention 	
CAS: 67634-15-5 EC: 266-819-2 Index: Non concerné REACH: Non concerné	3-(p-ethylphenyl)-2,2-diméthylpropionaldehyde⁽²⁾ Auto classifiée		<1 %
	Règlement 1272/2008	Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Attention  	
CAS: 78-69-3 EC: 201-133-9 Index: Non concerné REACH: 01-2119454788-21-XXXX	3,7-diméthylactane-3-ol⁽²⁾ Auto classifiée		<1 %
	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Attention 	
CAS: 115-95-7 EC: 204-116-4 Index: Non concerné REACH: 01-2119454789-19-XXXX	Acétate de linalyle⁽²⁾ Auto classifiée		<1 %
	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1: H317 - Attention 	
CAS: 81786-73-4 EC: 279-822-9 Index: Non concerné REACH: Non concerné	(z)-3,4,5,6,6-pentaméthylhept-3-ène-2-one⁽²⁾ Auto classifiée		<1 %
	Règlement 1272/2008	Aquatic Chronic 2: H411; Skin Sens. 1B: H317 - Attention  	
CAS: 1205-17-0 EC: 214-881-6 Index: Non concerné REACH: 01-2120740119-58-XXXX	α-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldehyde⁽²⁾ Auto classifiée		<1 %
	Règlement 1272/2008	Aquatic Chronic 2: H411; Repr. 2: H361; Skin Sens. 1B: H317 - Attention   	
CAS: 32210-23-4 EC: 250-954-9 Index: Non concerné REACH: 01-2119976286-24-XXXX	Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle⁽²⁾ Auto classifiée		<1 %
	Règlement 1272/2008	Skin Sens. 1B: H317 - Attention 	
CAS: 13828-37-0 EC: 237-539-8 Index: Non concerné REACH: Non concerné	cis-4-(isopropyl)cyclohexaneméthanol⁽²⁾ Auto classifiée		<1 %
	Règlement 1272/2008	Skin Sens. 1B: H317 - Attention 	
CAS: 68901-15-5 EC: 272-657-3 Index: Non concerné REACH: 01-2120770514-54-XXXX	allyl (cyclohexyloxy)acetate⁽²⁾ Auto classifiée		<1 %
	Règlement 1272/2008	Acute Tox. 4: H302; Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 1: H410 - Attention  	
CAS: 470-82-6 EC: 207-431-5 Index: Non concerné REACH: 01-2119967772-24-XXXX	Cinéole⁽²⁾ Auto classifiée		<1 %
	Règlement 1272/2008	Flam. Liq. 3: H226; Skin Sens. 1B: H317 - Attention  	

⁽¹⁾ Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail

⁽²⁾ Substance qui présente un risque pour la santé ou l'environnement qui répond aux critères énoncés dans le Règlement (UE) n°2015/830

** Modifications par rapport à la version précédente

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Liquid Bottle Aqua Blue Ligh Ocean 6 164303

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS ** (suite)

Identification	Nom chimique /classification		Concentration
CAS: 68039-49-6 EC: 268-264-1 Index: Non concerné REACH: Non concerné	2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde⁽²⁾	Auto classifiée	<1 %
	Règlement 1272/2008	Aquatic Chronic 2: H411; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Attention 	
CAS: 106-02-5 EC: 203-354-6 Index: Non concerné REACH: 01-2119987323-31-XXXX	Pentadecan-15-olide⁽²⁾	Auto classifiée	<1 %
	Règlement 1272/2008	Aquatic Chronic 2: H411; Skin Sens. 1B: H317 - Attention 	
CAS: 106-22-9 EC: 203-375-0 Index: Non concerné REACH: 01-2119453995-23-XXXX	Citronellole⁽²⁾	Auto classifiée	<1 %
	Règlement 1272/2008	Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315; Skin Sens. 1B: H317 - Attention 	
CAS: 106-72-9 EC: 203-427-2 Index: Non concerné REACH: 01-2120270305-62-XXXX	2,6-diméthylhept-5-énal⁽²⁾	Auto classifiée	<1 %
	Règlement 1272/2008	Skin Sens. 1B: H317 - Attention 	
CAS: 4707-47-5 EC: 225-193-0 Index: Non concerné REACH: 01-2120762759-36-XXXX	methyl 2,4-dihydroxy-3,6-diméthylbenzoate⁽²⁾	Auto classifiée	<1 %
	Règlement 1272/2008	Skin Sens. 1B: H317 - Attention 	
CAS: 79-78-7 EC: 201-225-9 Index: Non concerné REACH: Non concerné	1-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)hepta-1,6-diène-3-one⁽²⁾	Auto classifiée	<1 %
	Règlement 1272/2008	Aquatic Chronic 2: H411; Skin Sens. 1B: H317 - Attention 	

⁽¹⁾ Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail

⁽²⁾ Substance qui présente un risque pour la santé ou l'environnement qui répond aux critères énoncés dans le Règlement (UE) n°2015/830

Pour plus d'informations sur les dangers du produit, voir les rubriques 11, 12 et 16.

** Modifications par rapport à la version précédente

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours:

Les symptômes résultant d'une intoxication peuvent survenir après l'exposition, raison pour laquelle, en cas de doute, toute exposition directe au produit chimique ou persistance de la gêne exige des soins médicaux, en fournissant la FDS du produit concerné.

Par inhalation:

Il s'agit d'un produit ne contenant pas de substances jugées dangereuses par inhalation, toutefois, en cas de symptômes d'intoxication, retirer la personne affectée de la zone d'exposition et lui fournir de l'air frais. Demander des soins médicaux si les symptômes s'aggravent ou persistent.

Par contact cutané:

Il s'agit d'un produit jugé non dangereux par contact avec la peau. Il est toutefois recommandé, en cas de contact avec la peau d'enlever les vêtements et les chaussures contaminés, de rincer la peau ou de faire prendre une douche à la personne affectée, si besoin avec de l'eau froide en abondance et un savon neutre. En cas d'affection importante, consulter un médecin.

Par contact avec les yeux:

Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si la personne accidentée utilise des lentilles de contact, celles-ci devront être enlevées à condition qu'elles ne soient pas collées aux yeux, auquel cas, cela pourrait provoquer des lésions supplémentaires. Dans tous les cas et après le nettoyage, il faudra se rendre chez un médecin le plus rapidement possible muni de la FDS du produit.

Par ingestion/aspiration:

Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement, maintenir la tête penchée en avant pour éviter toute aspiration. Maintenir la personne affectée au repos. Rincer la bouche et la gorge, vu qu'il est possible qu'elles aient été touchées lors de l'ingestion.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Les effets aigus et à retardement sont ceux signalés dans les rubriques 2 et 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas pertinent

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Liquid Bottle Aqua Blue Ligh Ocean 6 164303

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés:

Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation, contenant des substances inflammables. En cas d'inflammation provoquée par manipulation, stockage ou utilisation non conforme, utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), conformément au règlement sur les installations de protection incendie.

Moyens d'extinction inappropriés:

IL N'EST PAS RECOMMANDÉ d'utiliser des jets d'eau pour l'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

La réaction suite à la combustion ou décomposition thermique peut s'avérer très toxique et par conséquent, représenter un risque très élevé pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers:

En fonction de l'ampleur de l'incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/CE.

Dispositions supplémentaires:

Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'information relatives aux interventions en cas d'accidents et autres urgences. Supprimer toute source d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les containers de stockage des produits susceptibles de s'enflammer ou d'exploser en raison des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l'incendie en milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Pour les non-secouristes:

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes en charge de cette tâche. Évacuer la zone et maintenir éloignées les personnes sans protection. En cas de contact potentiel avec le produit déversé, il est obligatoire de porter l'équipement de protection individuelle (Voir rubrique 8). Éviter en priorité toute formation de mélanges vapeur-air inflammables, par ventilation ou utilisation d'agent d'inertisation. Supprimer toute source d'ignition. Éliminer les décharges électrostatiques provoquées par l'interconnexion de toutes les surfaces conductrices sur lesquelles de l'électricité statique peut apparaître, le tout connecté à la terre.

Pour les secouristes:

Voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter impérativement tout type de déversement en milieu aquatique. Conserver le produit absorbé dans des récipients hermétiques. Notifier à l'autorité compétente en cas d'exposition auprès du public ou de l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Nous préconisons:

Absorber le déversement au moyen de sable ou d'un absorbant inerte et le mettre en lieu sûr. Ne pas absorber au moyen de sciure ou autres absorbants combustibles. Pour toute autre information relative à l'élimination, consulter la rubrique 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A.- Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques au travail. Maintenir les récipients hermétiques. Contrôler les écoulements et déchets, élimination par des méthodes sûres (chapitre 6). Éviter le déversement libre à partir du récipient. Maintenir les lieux ordonnés et propres, où sont manipulés les produits dangereux.

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



Liquid Bottle Aqua Blue Ligh Ocean 6 164303

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

Éviter l'évaporation du produit étant donné qu'il contient des substances inflammables, pouvant créer des mélanges vapeur/air inflammables en présence de sources d'ignition. Contrôler les sources d'ignition. (téléphones portables, étincelles,...) et transvaser lentement pour éviter de causer des décharges électrostatiques. Consulter la rubrique 10 concernant les conditions et les matières à éviter.

C.- Recommandations techniques pour la prévention des risques ergonomiques et toxicologiques.

Pour le contrôle de l'exposition, consulter la rubrique 8. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail; se laver les mains après chaque utilisation; enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans une zone de restauration

D.- Recommandations techniques pour la prévention des risques environnementaux

Du fait de la dangerosité de ce produit pour l'environnement, il est recommandé de le manipuler à l'intérieur d'une zone ayant des barrières de contrôle contre la pollution en cas de déversement et de disposer également d'un matériel absorbant à proximité

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

A.- Mesures techniques de stockage

Température minimale: 5 °C

Température maximale: 40 °C

Durée maximale: 24 mois

B.- Conditions générales de stockage

Éviter toutes sources de chaleur, radiation, électricité statique et tout contact avec des aliments. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 10.5

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

A l'exception des indications déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de suivre des recommandations spéciales concernant l'usage de ce produit.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail:

INRS (Révision/Mise à jour : Décret no 2021-434 du 12 avril 2021):

Identification	Limites d'exposition professionnelle		
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2	VME	50 ppm	308 mg/m ³
	VLCT		

DNEL (Travailleurs):

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	283 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	308 mg/m ³	Pas pertinent
Linalol CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	5 mg/kg	Pas pertinent	2,5 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	16,5 mg/m ³	Pas pertinent	2,8 mg/m ³	Pas pertinent
3,7-diméthylnona-1,6-dien-3-ol CAS: 10339-55-6 EC: 233-732-6	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	5,5 mg/kg	Pas pertinent	2,7 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	18 mg/m ³	Pas pertinent	3 mg/m ³	Pas pertinent
3,7-diméthyl-octane-3-ol CAS: 78-69-3 EC: 201-133-9	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	3,16 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	11,14 mg/m ³	Pas pertinent
Acétate de linalyle CAS: 115-95-7 EC: 204-116-4	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	2,5 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	2,75 mg/m ³	Pas pertinent

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Liquid Bottle Aqua Blue Ligh Ocean 6 164303

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
a-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde CAS: 1205-17-0 EC: 214-881-6	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,17 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	1,2 mg/m ³	Pas pertinent
allyl (cyclohexyloxy)acetate CAS: 68901-15-5 EC: 272-657-3	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,448 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	3,16 mg/m ³	Pas pertinent
Cinéole CAS: 470-82-6 EC: 207-431-5	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	2 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	7,05 mg/m ³	Pas pertinent
Citronellol CAS: 106-22-9 EC: 203-375-0	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	327,4 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	10 mg/m ³	161,6 mg/m ³	10 mg/m ³
2,6-diméthylhept-5-enal CAS: 106-72-9 EC: 203-427-2	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent	Pas pertinent
	Cutanée	170 mg/kg	Pas pertinent	2 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	21,16 mg/m ³	52,89 mg/m ³	7,05 mg/m ³	17,63 mg/m ³

DNEL (Population):

Identification		Courte exposition		Longue exposition	
		Systémique	Local	Systémique	Local
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	36 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	121 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	37,2 mg/m ³	Pas pertinent
Linalol CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4	Oral	1,2 mg/kg	Pas pertinent	0,2 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	2,5 mg/kg	Pas pertinent	1,25 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	4,1 mg/m ³	Pas pertinent	0,7 mg/m ³	Pas pertinent
3,7-diméthylnona-1,6-dien-3-ol CAS: 10339-55-6 EC: 233-732-6	Oral	1,3 mg/kg	Pas pertinent	0,2 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	2,7 mg/kg	Pas pertinent	1,4 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	4,4 mg/m ³	Pas pertinent	0,74 mg/m ³	Pas pertinent
3,7-diméthyloctane-3-ol CAS: 78-69-3 EC: 201-133-9	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	1,58 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	1,58 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	2,75 mg/m ³	Pas pertinent
Acétate de linalyle CAS: 115-95-7 EC: 204-116-4	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,2 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	1,25 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	0,68 mg/m ³	Pas pertinent
a-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde CAS: 1205-17-0 EC: 214-881-6	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,17 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,083 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	0,29 mg/m ³	Pas pertinent
allyl (cyclohexyloxy)acetate CAS: 68901-15-5 EC: 272-657-3	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	0,16 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	0,16 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	0,557 mg/m ³	Pas pertinent
Cinéole CAS: 470-82-6 EC: 207-431-5	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	600 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	1 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	Pas pertinent	1,74 mg/m ³	Pas pertinent
Citronellol CAS: 106-22-9 EC: 203-375-0	Oral	Pas pertinent	Pas pertinent	13,8 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	Pas pertinent	Pas pertinent	196,4 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	Pas pertinent	10 mg/m ³	47,8 mg/m ³	10 mg/m ³
2,6-diméthylhept-5-enal CAS: 106-72-9 EC: 203-427-2	Oral	85 mg/kg	Pas pertinent	1 mg/kg	Pas pertinent
	Cutanée	85 mg/kg	Pas pertinent	1 mg/kg	Pas pertinent
	Inhalation	5,22 mg/m ³	13,04 mg/m ³	1,74 mg/m ³	4,35 mg/m ³

PNEC:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Liquid Bottle Aqua Blue Ligh Ocean 6 164303

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Identification				
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2	STP	4168 mg/L	Eau douce	19 mg/L
	Sol	2,74 mg/kg	Eau de mer	1,9 mg/L
	Intermittent	190 mg/L	Sédiments (Eau douce)	70,2 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	7,02 mg/kg
2,6-diméthyl-octane-2-ol CAS: 18479-57-7 EC: 242-361-9	STP	10 mg/L	Eau douce	0,005 mg/L
	Sol	0,354 mg/kg	Eau de mer	0 mg/L
	Intermittent	Pas pertinent	Sédiments (Eau douce)	1,78 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,178 mg/kg
Linalol CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4	STP	10 mg/L	Eau douce	0,2 mg/L
	Sol	0,327 mg/kg	Eau de mer	0,02 mg/L
	Intermittent	2 mg/L	Sédiments (Eau douce)	2,22 mg/kg
	Oral	0,0078 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,222 mg/kg
3,7-diméthyl-nona-1,6-dien-3-ol CAS: 10339-55-6 EC: 233-732-6	STP	10 mg/L	Eau douce	0,023 mg/L
	Sol	0,031 mg/kg	Eau de mer	0,002 mg/L
	Intermittent	0,23 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,223 mg/kg
	Oral	0,00853 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,022 mg/kg
3,7-diméthyl-octane-3-ol CAS: 78-69-3 EC: 201-133-9	STP	450 mg/L	Eau douce	0,009 mg/L
	Sol	0,011 mg/kg	Eau de mer	0,001 mg/L
	Intermittent	0,089 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,082 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,008 mg/kg
Acétate de linalyle CAS: 115-95-7 EC: 204-116-4	STP	1 mg/L	Eau douce	0,011 mg/L
	Sol	0,115 mg/kg	Eau de mer	0,001 mg/L
	Intermittent	0,11 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,609 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,061 mg/kg
a-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde CAS: 1205-17-0 EC: 214-881-6	STP	10 mg/L	Eau douce	0,005 mg/L
	Sol	0,008 mg/kg	Eau de mer	0,001 mg/L
	Intermittent	0,053 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,057 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,006 mg/kg
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle CAS: 32210-23-4 EC: 250-954-9	STP	12,2 mg/L	Eau douce	0,0053 mg/L
	Sol	0,42 mg/kg	Eau de mer	0,00053 mg/L
	Intermittent	0,053 mg/L	Sédiments (Eau douce)	2,01 mg/kg
	Oral	0,06667 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,21 mg/kg
allyl (cyclohexyloxy)acetate CAS: 68901-15-5 EC: 272-657-3	STP	0,3 mg/L	Eau douce	0,00205 mg/L
	Sol	0,375 mg/kg	Eau de mer	0,000205 mg/L
	Intermittent	0,00205 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,0387 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,00387 mg/kg
Cinéole CAS: 470-82-6 EC: 207-431-5	STP	10 mg/L	Eau douce	0,057 mg/L
	Sol	0,25 mg/kg	Eau de mer	0,0057 mg/L
	Intermittent	0,57 mg/L	Sédiments (Eau douce)	1,425 mg/kg
	Oral	0,04 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,142 mg/kg
Pentadecan-15-olide CAS: 106-02-5 EC: 203-354-6	STP	10 mg/L	Eau douce	0,0027 mg/L
	Sol	5,44 mg/kg	Eau de mer	0,00027 mg/L
	Intermittent	Pas pertinent	Sédiments (Eau douce)	21 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	4,2 mg/kg
Citronellol CAS: 106-22-9 EC: 203-375-0	STP	580 mg/L	Eau douce	0,002 mg/L
	Sol	0,004 mg/kg	Eau de mer	0 mg/L
	Intermittent	0,024 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,026 mg/kg
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,003 mg/kg
2,6-diméthylhept-5-enal CAS: 106-72-9 EC: 203-427-2	STP	10 mg/L	Eau douce	0,002 mg/L
	Sol	0,021 mg/kg	Eau de mer	0 mg/L
	Intermittent	0,023 mg/L	Sédiments (Eau douce)	0,045 mg/kg
	Oral	0,01 g/kg	Sédiments (Eau de mer)	0,004 mg/kg

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Liquid Bottle Aqua Blue Ligh Ocean 6 164303

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Identification					
methyl 2,4-dihydroxy-3,6-dimethylbenzoate CAS: 4707-47-5 EC: 225-193-0	STP	10 mg/L	Eau douce	0,0033 mg/L	
	Sol	0,016 mg/kg	Eau de mer	0,0033 mg/L	
	Intermittent	Pas pertinent	Sédiments (Eau douce)	0,089 mg/kg	
	Oral	Pas pertinent	Sédiments (Eau de mer)	0,0089 mg/kg	

8.2 Contrôles de l'exposition:

A.- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

À titre de mesure préventive, il est recommandé d'utiliser les équipements de protection individuelle basiques, avec le <marquage CE> correspondant. Pour plus de renseignements sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, type de protection,...) consulter la brochure d'informations fournie par le fabricant de l'EPI. Les indications formulées dans ce point concernent le produit pur. Les mesures de protection concernant le produit dilué pourront varier en fonction de son degré de dilution, de son utilisation, de la méthode d'application, etc. Pour déterminer l'obligation d'installer des douches de sécurité et/ou des rince-œil de secours dans les entrepôts, respecter la réglementation concernant le stockage de produits chimiques applicable dans chaque cas. Pour plus de renseignements, se référer aux sous-rubriques 7.1 et 7.2. Toute l'information contenue ici est une recommandation qui nécessite une spécification de la part des services de prévention des risques au travail, si la société dispose de mesures supplémentaires.

B.- Protection respiratoire.

L'utilisation d'équipements de protection sera nécessaire en cas de formation de brouillard ou dans le cas où la limite d'exposition professionnelle serait dépassée.

C.- Protection spécifique pour les mains.

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
 Protection des mains obligatoire	Gants de protection contre les risques mineurs			Remplacer les gants en cas de détérioration. Pour les périodes d'exposition prolongées du produit, il est recommandé aux utilisateurs professionnels/industriels d'utiliser des gants CE III, conformément aux normes EN 420 et EN 374

Étant donné que le produit est un mélange de différents matériaux, la résistance de la matière des gants ne peut pas être calculée au préalable de manière fiable et par conséquent ils devront être contrôlés avant leur utilisation.

D.- Protection du visage et des yeux

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
 Protection du visage obligatoire	Lunettes panoramiques contre les éclaboussures/projections		EN 166:2002 EN ISO 4007:2018	Nettoyer quotidiennement et désinfecter régulièrement en suivant les instructions du fabricant. À utiliser s'il y a un risque d'éclaboussures.

E.- Protection du corps

Pictogramme	PPE	Marquage	normes ECN	Observations
	Vêtements de travail			Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser CE III, conformément aux normes EN ISO 6529:2001, EN ISO 6530:2005, EN ISO 13688:2013, EN 464:1994
	Chaussures de travail antidérapantes		EN ISO 20347:2012	Remplacer en cas de signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser CE III, conformément aux normes EN ISO 20345 et EN 13832-1

F.- Mesures complémentaires d'urgence

Mesure d'urgence	normes	Mesure d'urgence	normes
 Douche d'urgence	ANSI Z358-1 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011	 Rincer œil	DIN 12 899 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



Liquid Bottle Aqua Blue Ligh Ocean 6 164303

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d'éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l'environnement. Pour obtenir des informations supplémentaires voir sous-rubrique 7.1.D

Composés organiques volatiles:

Conformément à l'application de la Directive 2010/75/EU, ce produit offre les caractéristiques suivantes:

C.O.V. (2010/75/UE):	89,4 % poids
Concentration de C.O.V. à 20 °C:	838,58 kg/m ³ (838,58 g/L)
Nombre moyen de carbone:	7,15
Poids moléculaire moyen:	149,01 g/mol

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Pour plus d'informations voir la fiche technique du produit.

Aspect physique:

État physique à 20 °C:	Liquide
Aspect:	Cristalline
Couleur:	 Jaune
Odeur:	Aromatique
Seuil olfactif:	Pas pertinent *

Volatilité:

Température d'ébullition à pression atmosphérique:	170 - 365 °C
Pression de vapeur à 20 °C:	46 Pa
Pression de vapeur à 50 °C:	348,5 Pa (0,35 kPa)
Taux d'évaporation à 20 °C:	Pas pertinent *

Caractéristiques du produit:

Masse volumique à 20 °C:	938 kg/m ³
Densité relative à 20 °C:	0,938
Viscosité dynamique à 20 °C:	0 cP
Viscosité cinématique à 20 °C:	0 mm ² /s
Viscosité cinématique à 40 °C:	Pas pertinent *
Concentration:	Pas pertinent *
pH:	Pas pertinent *
Densité de vapeur à 20 °C:	Pas pertinent *
Coefficient de partage n-octanol/eau à 20 °C:	Pas pertinent *
Solubilité dans l'eau à 20 °C:	Pas pertinent *
Propriété de solubilité:	Pas pertinent *
Température de décomposition:	Pas pertinent *
Point de fusion/point de congélation:	Pas pertinent *

Inflammabilité:

Point d'éclair:	76 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	Pas pertinent *
Température d'auto-ignition:	225 °C
Limite d'inflammabilité inférieure:	Pas pertinent *
Limite d'inflammabilité supérieure:	Pas pertinent *

*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Liquid Bottle Aqua Blue Ligh Ocean 6 164303

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

Caractéristiques des particules:

Diamètre équivalent médian: Non concerné

9.2 Autres informations:

Informations concernant les classes de danger physique:

Propriétés explosives: Pas pertinent *

Propriétés comburantes: Pas pertinent *

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux: Pas pertinent *

Chaleur de combustion: Pas pertinent *

Aérosols-pourcentage total suivant (en masse) de composants inflammables: Pas pertinent *

Autres caractéristiques de sécurité:

Tension superficielle à 20 °C: Pas pertinent *

Indice de réfraction: 1,434

*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité:

Aucune réaction dangereuse attendue dans les conditions normales de stockage, manipulation et utilisation. Voir la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique:

Chimiquement stable dans les conditions indiquées de stockage, manipulation et utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

En conditions normales, pas de réactions dangereuses susceptibles de produire une pression ou des températures excessives.

10.4 Conditions à éviter:

Applicables pour manipulation et stockage à température ambiante :

Choc et friction	Contact avec l'air	Échauffement	Lumière Solaire	Humidité
Non applicable	Non applicable	Précaution	Précaution	Non applicable

10.5 Matières incompatibles:

Acides	Eau	Matières comburantes	Matières combustibles	Autres
Éviter les acides forts	Non applicable	Éviter tout contact direct	Non applicable	Éviter les alcalins ou les bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Voir sous-rubriques 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître précisément les produits de décomposition. En fonction des conditions de décomposition et à l'issue de cette dernière, certains mélanges complexes à base de substances chimiques peuvent se dégager: dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES **

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Aucune donnée expérimentale concernant le mélange et ses propriétés toxicologiques n'est disponible

Contient des glycols et les effets nocifs sur la santé ne sont pas exclus, aussi nous préconisons de ne pas respirer ses vapeurs pendant longtemps

Effets dangereux pour la santé:

En cas d'exposition répétée, prolongée ou de concentrations supérieures à celles qui sont établies par les limites d'exposition professionnelles, des effets néfastes pour la santé peuvent survenir selon le mode d'exposition :

A- Ingestion (effets aigus):

** Modifications par rapport à la version précédente

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Liquid Bottle Aqua Blue Ligh Ocean 6 164303

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES ** (suite)

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses par ingestion. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- B- Inhalation (effets aigus):
 - Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
 - Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- C- Contact avec la peau et les yeux (effets aigus):
 - Contact avec la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, il contient toutefois, des substances classées dangereuses par contact avec la peau. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
 - Contact avec les yeux: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- D- Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):
 - Carcinogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses au vu des effets décrits. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
IARC: (R)-p-mentha-1,8-diène (3)
 - Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
 - Toxicité sur la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant le produit présente des substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- E- Effets de sensibilisation:
 - Respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
 - Cutané: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, le produit contient toutefois, des substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d'information, voir rubrique 3.
- F- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-temps d'exposition:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- G- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée:
 - Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
 - Peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.
- H- Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car le produit ne contient pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer à la rubrique 3.

Autres informations:

Pas pertinent

Information toxicologique spécifique des substances:

Identification	Toxicité sévère		Genre
2,6-diméthyl-octane-2-ol CAS: 18479-57-7 EC: 242-361-9	DL50 orale	5500 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	5500 mg/kg	Lapin
	CL50 inhalation	Pas pertinent	
Linalol CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4	DL50 orale	3000 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	5610 mg/kg	Lapin
	CL50 inhalation	Pas pertinent	

** Modifications par rapport à la version précédente

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Liquid Bottle Aqua Blue Ligh Ocean 6 164303

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES ** (suite)

Identification	Toxicité sévère		Genre
α-hexylcinnamaldehyde CAS: 101-86-0 EC: 202-983-3	DL50 orale	3100 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	3000 mg/kg	Lapin
	CL50 inhalation	Pas pertinent	
3,7-diméthylnona-1,6-dien-3-ol CAS: 10339-55-6 EC: 233-732-6	DL50 orale	5283 mg/kg	La souris
	DL50 cutanée	5500 mg/kg	Lapin
	CL50 inhalation	Pas pertinent	
Acétate de linalyle CAS: 115-95-7 EC: 204-116-4	DL50 orale	14500 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	5610 mg/kg	Lapin
	CL50 inhalation	Pas pertinent	
α-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde CAS: 1205-17-0 EC: 214-881-6	DL50 orale	3550 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	Pas pertinent	
	CL50 inhalation	Pas pertinent	
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle CAS: 32210-23-4 EC: 250-954-9	DL50 orale	3370 mg/kg	
	DL50 cutanée	Pas pertinent	
	CL50 inhalation	Pas pertinent	
allyl (cyclohexyloxy)acetate CAS: 68901-15-5 EC: 272-657-3	DL50 orale	620,42 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	Pas pertinent	
	CL50 inhalation	Pas pertinent	
Cinéole CAS: 470-82-6 EC: 207-431-5	DL50 orale	2480 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	Pas pertinent	
	CL50 inhalation	Pas pertinent	
2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde CAS: 68039-49-6 EC: 268-264-1	DL50 orale	2500 mg/kg	
	DL50 cutanée	Pas pertinent	
	CL50 inhalation	Pas pertinent	
Citronellol CAS: 106-22-9 EC: 203-375-0	DL50 orale	3450 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	2650 mg/kg	
	CL50 inhalation	Pas pertinent	
2,6-diméthylhept-5-enal CAS: 106-72-9 EC: 203-427-2	DL50 orale	5500 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	Pas pertinent	
	CL50 inhalation	Pas pertinent	
methyl 2,4-dihydroxy-3,6-diméthylbenzoate CAS: 4707-47-5 EC: 225-193-0	DL50 orale	5500 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	5500 mg/kg	Rat
	CL50 inhalation	Pas pertinent	

** Modifications par rapport à la version précédente

** Modifications par rapport à la version précédente

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Liquid Bottle Aqua Blue Ligh Ocean 6 164303

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE **

Aucune donnée expérimentale sur le produit n'est disponible, concernant les propriétés écotoxicologiques.

12.1 Toxicité:

Toxicité sévère:

Identification	Concentration	Espèce	Genre
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2	CL50	10000 mg/L (96 h)	Pimephales promelas
	CE50	1919 mg/L (48 h)	Daphnia magna
	CE50	Pas pertinent	
α-hexylcinnamaldehyde CAS: 101-86-0 EC: 202-983-3	CL50	>0,1 - 1 (96 h)	Poisson
	CE50	>0,1 - 1 (48 h)	Crustacé
	CE50	>0,1 - 1 (72 h)	Algue
3-(p-ethylphenyl)-2,2-dimethylpropionaldehyde CAS: 67634-15-5 EC: 266-819-2	CL50	>0,1 - 1 (96 h)	Poisson
	CE50	>0,1 - 1 (48 h)	Crustacé
	CE50	>0,1 - 1 (72 h)	Algue
3,7-diméthyl-octane-3-ol CAS: 78-69-3 EC: 201-133-9	CL50	8,9 mg/L (96 h)	Brachydanio rerio
	CE50	14,2 mg/L (48 h)	Daphnia magna
	CE50	21,6 mg/L (72 h)	Scenedesmus subspicatus
Acétate de linalyle CAS: 115-95-7 EC: 204-116-4	CL50	11 mg/L (96 h)	Cyprinus carpio
	CE50	15 mg/L (48 h)	Daphnia magna
	CE50	62 mg/L (72 h)	Desmodesmus subspicatus
(z)-3,4,5,6,6-pentaméthylhept-3-ène-2-one CAS: 81786-73-4 EC: 279-822-9	CL50	>1 - 10 (96 h)	Poisson
	CE50	>1 - 10 (48 h)	Crustacé
	CE50	>1 - 10 (72 h)	Algue
a-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde CAS: 1205-17-0 EC: 214-881-6	CL50	5,3 mg/L (96 h)	Oncorhynchus mykiss
	CE50	8 mg/L (48 h)	Daphnia magna
	CE50	28 mg/L (72 h)	Pseudokirchneriella subcapitata
allyl (cyclohexyloxy)acetate CAS: 68901-15-5 EC: 272-657-3	CL50	0,205 mg/L (96 h)	Danio rerio
	CE50	6,09 mg/L (48 h)	Daphnia magna
	CE50	36,6 mg/L (72 h)	Pseudokirchneriella subcapitata
2,4-diméthylcyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde CAS: 68039-49-6 EC: 268-264-1	CL50	>1 - 10 (96 h)	Poisson
	CE50	>1 - 10 (48 h)	Crustacé
	CE50	>1 - 10 (72 h)	Algue
Pentadecan-15-olide CAS: 106-02-5 EC: 203-354-6	CL50	>1 - 10 (96 h)	Poisson
	CE50	>1 - 10 (48 h)	Crustacé
	CE50	>1 - 10 (72 h)	Algue

** Modifications par rapport à la version précédente

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Liquid Bottle Aqua Blue Ligh Ocean 6 164303

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE ** (suite)

Identification	Concentration	Espèce	Genre
1-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)hepta-1,6-diène-3-one CAS: 79-78-7 EC: 201-225-9	CL50	>1 - 10 (96 h)	Poisson
	CE50	>1 - 10 (48 h)	Crustacé
	CE50	>1 - 10 (72 h)	Algue

Toxicité chronique:

Identification	Concentration	Espèce	Genre
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2	NOEC	Pas pertinent	
	NOEC	0,5 mg/L	Daphnia magna
allyl (cyclohexyloxy)acetate CAS: 68901-15-5 EC: 272-657-3	NOEC	Pas pertinent	
	NOEC	3,2 mg/L	Daphnia magna

12.2 Persistance et dégradabilité:

Identification	Dégradabilité	Biodégradabilité
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2	DB05	Pas pertinent
	DCO	0 g O2/g
	DB05/DCO	Pas pertinent
2,6-diméthyl-octane-2-ol CAS: 18479-57-7 EC: 242-361-9	DB05	Pas pertinent
	DCO	Pas pertinent
	DB05/DCO	Pas pertinent
Linalol CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4	DB05	Pas pertinent
	DCO	Pas pertinent
	DB05/DCO	Pas pertinent
3,7-diméthyl-nona-1,6-dien-3-ol CAS: 10339-55-6 EC: 233-732-6	DB05	Pas pertinent
	DCO	Pas pertinent
	DB05/DCO	Pas pertinent
3,7-diméthyl-octane-3-ol CAS: 78-69-3 EC: 201-133-9	DB05	Pas pertinent
	DCO	Pas pertinent
	DB05/DCO	Pas pertinent
Acétate de linalyle CAS: 115-95-7 EC: 204-116-4	DB05	Pas pertinent
	DCO	Pas pertinent
	DB05/DCO	Pas pertinent
a-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde CAS: 1205-17-0 EC: 214-881-6	DB05	Pas pertinent
	DCO	Pas pertinent
	DB05/DCO	Pas pertinent

** Modifications par rapport à la version précédente

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Liquid Bottle Aqua Blue Ligh Ocean 6 164303

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE ** (suite)

Identification	Dégradabilité		Biodégradabilité	
methyl 2,4-dihydroxy-3,6-dimethylbenzoate CAS: 4707-47-5 EC: 225-193-0	DBO5	Pas pertinent	Concentration	100 mg/L
	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	59 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Identification	Potentiel de bioaccumulation	
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol CAS: 34590-94-8 EC: 252-104-2	FBC	1
	Log POW	-0,06
	Potentiel	Bas
2,6-diméthyl-octane-2-ol CAS: 18479-57-7 EC: 242-361-9	FBC	105
	Log POW	3,58
	Potentiel	Élevé
Linalol CAS: 78-70-6 EC: 201-134-4	FBC	39
	Log POW	2,97
	Potentiel	Modéré
α-hexylcinnamaldehyde CAS: 101-86-0 EC: 202-983-3	FBC	17
	Log POW	
	Potentiel	Bas
3,7-diméthyl-octane-3-ol CAS: 78-69-3 EC: 201-133-9	FBC	99
	Log POW	3,6
	Potentiel	Modéré
Acétate de linalyle CAS: 115-95-7 EC: 204-116-4	FBC	174
	Log POW	3,9
	Potentiel	Élevé
α-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde CAS: 1205-17-0 EC: 214-881-6	FBC	
	Log POW	2,4
	Potentiel	
allyl (cyclohexyloxy)acetate CAS: 68901-15-5 EC: 272-657-3	FBC	
	Log POW	2,18
	Potentiel	
Cinéole CAS: 470-82-6 EC: 207-431-5	FBC	
	Log POW	2,74
	Potentiel	

** Modifications par rapport à la version précédente

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

Liquid Bottle Aqua Blue Ligh Ocean 6 164303

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE ** (suite)

Identification	Potentiel de bioaccumulation	
methyl 2,4-dihydroxy-3,6-dimethylbenzoate CAS: 4707-47-5 EC: 225-193-0	FBC	232
	Log POW	
	Potentiel	Élevé

12.4 Mobilité dans le sol:

Identification	L'absorption/désorption		Volatilité	
2,6-diméthyl-octane-2-ol CAS: 18479-57-7 EC: 242-361-9	Koc	3760	Henry	Pas pertinent
	Conclusion	Bas	Sol sec	Pas pertinent
	Tension superficielle	2,758E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Pas pertinent
3,7-diméthyl-octane-3-ol CAS: 78-69-3 EC: 201-133-9	Koc	56	Henry	5,54 Pa·m ³ /mol
	Conclusion	Très élevé	Sol sec	Oui
	Tension superficielle	2,678E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Oui
Acétate de linalyle CAS: 115-95-7 EC: 204-116-4	Koc	518	Henry	177 Pa·m ³ /mol
	Conclusion	Bas	Sol sec	Oui
	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Oui
a-méthyl-1,3-benzodioxole-5-propionaldéhyde CAS: 1205-17-0 EC: 214-881-6	Koc	71	Henry	Pas pertinent
	Conclusion	Très élevé	Sol sec	Pas pertinent
	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Pas pertinent
allyl (cyclohexyloxy)acetate CAS: 68901-15-5 EC: 272-657-3	Koc	152,71	Henry	6,23 Pa·m ³ /mol
	Conclusion	Élevé	Sol sec	Pas pertinent
	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Pas pertinent
Cinéole CAS: 470-82-6 EC: 207-431-5	Koc	Pas pertinent	Henry	Pas pertinent
	Conclusion	Pas pertinent	Sol sec	Pas pertinent
	Tension superficielle	3,24E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Pas pertinent
methyl 2,4-dihydroxy-3,6-dimethylbenzoate CAS: 4707-47-5 EC: 225-193-0	Koc	235	Henry	1,1E-2 Pa·m ³ /mol
	Conclusion	Modéré	Sol sec	Pas pertinent
	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Pas pertinent

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) / des substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

12.6 Autres effets néfastes:

** Modifications par rapport à la version précédente

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



Liquid Bottle Aqua Blue Ligh Ocean 6 164303

RUBRIQUE 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE ** (suite)

Non décrits

** Modifications par rapport à la version précédente

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Code	Description	Type de déchet (Règlement (UE) n °1357/2014)
07 01 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques	Dangereux

Type de déchets (Règlement (UE) n °1357/2014):

HP14 Écotoxique

Gestion du déchet (élimination et évaluation):

Consulter le responsable des déchets compétent en matière d'évaluation et élimination conformément à l'Annexe 1 et l'Annexe 2 (Directive 2008/98/CE). Conformément aux codes 15 01 (2014/955/UE), au cas où l'emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu'avec le produit lui-même dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un déchet non dangereux. Il est fortement déconseillé de le verser dans des cours d'eau. Voir sous-rubrique 6.2.

Dispositions se rapportant au traitement des déchets:

Conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) les dispositions communautaires ou nationales se rapportant au traitement des déchets sont appliquées.

Législation communautaire: Directive 2008/98/CE, 2014/955/CE, Règlement (UE) n °1357/2014

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé pour le transport (ADR/RID, IMDG, IATA)

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Substances soumises à autorisation dans le Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) : Pas pertinent

Substances inscrites à l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation) et date d'expiration: Pas pertinent

Règlement (CE) 1005/2009 sur les substances qui perforent la couche d'ozone : Pas pertinent

Article 95, RÈGLEMENT (UE) No 528/2012: Géraniol (Type de produits 18, 19)

RÈGLEMENT (UE) No 649/2012 régissant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux : Pas pertinent

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



Liquid Bottle Aqua Blue Ligh Ocean 6 164303

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION (suite)

Seveso III:

Pas pertinent

Restrictions en matière de commercialisation et d'usage de certaines substances et mélanges dangereux (Annexe XVII REACH, etc.):

Ne peuvent être utilisés:

- dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers,
- dans des farces et attrapes,
- dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.

Dispositions spéciales en matière de protection des personnes ou d'environnement:

Il est recommandé d'utiliser l'information recueillie sur cette fiche de données de sécurité faisant office d'information de départ pour une évaluation des risques des circonstances locales dans le but d'établir les mesures nécessaires en matière de prévention des risques pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination du produit.

Autres législations:

Avis du 06/04/14 (JORF n°0082) aux fabricants, importateurs et utilisateurs en aval qui disposent de nouvelles informations susceptibles d'entraîner une modification des éléments de classification et d'étiquetage harmonisés d'une substance chimique. Décret n° 2012-530 du 19 avril 2012 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des substances et mélanges, adaptation au droit européen et régime de sanctions.

Les risques chimiques : article L 44111 et suivants du code du travail

Principes généraux de prévention, article L 41211 et suivants du code du travail.

LES MALADIES PROFESSIONNELLES. RÉGIME GÉNÉRAL. Aide-mémoire juridique TJ 19

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE):

- 1.- NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES (Seveso III) Article Annexe (3) à l'article R 5119 du code de l'environnement
- 2.- Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
- 3.-Nomenclature des installations classées, v50bis – Février 2021
- 4.-Guide technique-Application de la classification des substances et mélanges dangereux à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (INERIS)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Législation s'appliquant aux fiches de données en matière de sécurité:

Cette fiche de données en matière de sécurité a été réalisée conformément à l'ANNEXE II - Guide pour élaborer des Fiches de Données en matière de Sécurité du Règlement (CE) N° 1907/2006 (Règlement (UE) N° 2015/830)

Modifications par rapport à la fiche de sécurité précédente avec répercussions sur les mesures de gestion du risque :

COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS (RUBRIQUE 3, RUBRIQUE 11, RUBRIQUE 12):

- Substances ajoutées
 - allyl (cyclohexyloxy)acetate (68901-15-5)
 - 2,6-diméthyl-octane-2-ol (18479-57-7)

Textes des phrases législatives dans la rubrique 2:

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Textes des phrases législatives dans la rubrique 3:

Les phrases inscrites ne portent pas sur le produit lui-même, elles sont seulement à titre d'information et se réfèrent aux composants individuels qui apparaissent dans la section 3

Règlement n° 1272/2008 (CLP) :

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



Liquid Bottle Aqua Blue Ligh Ocean 6 164303

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS (suite)

Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion.
Aquatic Acute 1: H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1: H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Aquatic Chronic 2: H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Flam. Liq. 3: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
Repr. 2: H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
Skin Sens. 1B: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Procédé de classement:

Aquatic Chronic 3: Méthode de calcul

Conseils relatifs à la formation:

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

Sources de documentation principale:

<http://echa.europa.eu>
<http://eur-lex.europa.eu>

Abréviations et acronymes:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA: Association internationale du transport aérien
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
DCO: Demande chimique en oxygène
DBO5: Demande biologique en oxygène après 5 jours
FBC: Facteur de bioconcentration
DL50: Dose létale 50
CL50: Concentration létale 50
CE50: Concentration effective 50
Log Pow: Coefficient de partage octanol/eau
UFI: identifiant unique de formulation
IARC: Centre international de recherche sur le cancer

L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau européen et national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.

- FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ -